

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de commencer par une bonne nouvelle : les chiffres de la criminalité dans notre pays n'ont jamais été aussi bas. Ils baissent d'année en année. C'est grâce notamment à votre engagement et à celui de tous les collaborateurs à la police et à la justice.

Cela rend d'autant plus paradoxal le fait que nous sommes confrontés aujourd'hui plus que jamais à une surpopulation dans nos prisons. Le problème n'est pas neuf. Bien au contraire. Il dure déjà depuis des dizaines d'années. Aujourd'hui, notre pays compte 11 114 détenus pour un total de 9 679 places. Cela revient à une surpopulation moyenne de 15 %. Ce pourcentage est plus élevé que jamais.

De nombreux détenus doivent dormir à même le sol ou sont entassés dans une même cellule. Ce ne sont pas des conditions humaines. Fin de l'année dernière, une délégation du Conseil de l'Europe s'est à nouveau rendue dans un certain nombre de prisons dans notre pays. Elle nous a explicitement demandé de mettre un terme à la problématique des détenus dormant à même le sol.

À cette époque, nous étions déjà en train de prendre des mesures énergiques. 281 nouveaux lits ont été immédiatement installés. Et cet automne, nous faisons en sorte qu'il y ait des places supplémentaires en ouvrant les prisons de Haren-Bruxelles et de Termonde. Certaines parties des anciennes prisons de Saint-Gilles et de Termonde resteront ouvertes plus longtemps. Ce sont ainsi au total 800 places supplémentaires qui sont créées. Mais cette semaine encore, 158 détenus dorment sur un matelas à même le sol. Et nous savons que cette capacité supplémentaire ne sera pas suffisante. En effet, en comptant uniquement sur des prisons supplémentaires, nous n'allons pas nous en sortir.

Hier, le Conseil de l'Europe a une nouvelle fois exhorté notre pays à prendre encore plus de mesures dans le cadre de ce qu'on appelle l'arrêt Vasilescu. Notre réunion d'aujourd'hui tombe donc à point nommé.

Plusieurs causes expliquent la surpopulation.

Nous savons tous que la justice a été sous-financée structurellement pendant des décennies. Nous sommes en train de renverser cette tendance.

Nous devons tous travailler en nous basant sur un Code pénal qui date du dix-neuvième siècle et qui baigne dans une atmosphère d'expiation. C'est la raison

pour laquelle nous travaillons à un nouveau Code pénal dans lequel la peine d'emprisonnement est le remède ultime.

Les chiffres élevés de la récidive montrent que pour de nombreux délinquants, les peines d'emprisonnement classiques n'offrent pas de solution. C'est pourquoi nous investissons dans une détention sensée et des accompagnateurs de détention. Car jeter les condamnés aux légendaires oubliettes, c'est favoriser la récidive. Cela crée un cercle vicieux.

L'inflation des peines y contribue également. Celle-ci se produit inévitablement. L'objectif ne peut pas être que les condamnés poursuivent leurs activités sans être dérangés et qu'ils accumulent les peines les unes après les autres sans les exécuter. C'est frustrant. En premier lieu pour les victimes, mais également pour la police et les magistrats. C'est contraire à notre sens de la justice.

Le fait que les suspects, dans notre pays, soient plus rapidement placés en détention préventive que la moyenne n'y est probablement pas étranger.

Les procureurs et les juges d'instruction ont de bonnes raisons pour placer des suspects en détention préventive. Tant mieux si de cette manière, un criminel a pu contempler les murs d'une cellule alors que la peine imposée reste lettre morte.

Mais le fait que 37% de la population carcérale soit constituée de suspects est un problème structurel. En effet, la moyenne européenne n'est que de 27%. De ce fait, la surpopulation est la plus criante dans les maisons d'arrêt. A Termonde, la surpopulation est de 64%, de 75% à Anvers, et même de 84% à Gand.

Le succès des enquêtes menées dans des dossiers tels que celui de SKY-ECC y contribue assurément. Mais en même temps, nous devons oser réfléchir à la manière dont nous pouvons également nous attaquer à ce facteur de surpopulation.

C'est pourquoi nous organisons cette table ronde. Pour pouvoir développer des solutions en concertation avec tous les acteurs concernés.

Le paquebot de la justice est progressivement en train de changer de cap, nous devons aussi oser y réfléchir. Parce que ne rien faire n'est pas une option. Être privé de sa liberté sans condamnation est une atteinte grave au principe de la liberté individuelle. Cette question ne doit pas être prise à la légère.

Nous ne pouvons le faire qu'en présence de motifs valables. Les critères d'arrestation que sont le risque de fuite, le risque de récidive, le risque de collusion et le risque d'obstruction sont indiscutables.

Mais nous devons avoir le courage de nous poser la question : n'allons-nous pas parfois trop vite ?

Devons-nous décrire ces critères de manière plus précise ?

La détention préventive doit-elle bien se dérouler dans une prison classique ?

La caution est-elle bien toujours un bon instrument ou est-elle trop souvent discriminatoire ?

Pouvons-nous prononcer d'autres mesures que la détention préventive tout en répondant en même temps aux quatre critères ?

La surveillance électronique doit-elle être accordée plus rapidement pendant la phase de l'instruction ?

Les délais de la chambre du conseil doivent-ils changer ?

Faut-il qu'un plus grand nombre de dossiers entrent en ligne de compte pour une procédure accélérée ?

La détention préventive ne dure-t-elle pas souvent trop longtemps ? Les prévenus doivent-ils rester en détention préventive jusqu'à ce que l'affaire soit examinée sur le fond ?

Ce ne sont que quelques-unes des questions que nous pouvons traiter aujourd'hui. Je souhaite à ce propos mener une réflexion en dehors des sentiers battus. Nous devons oser rechercher des solutions innovantes. Et c'est ce que je veux faire principalement avec vous.

En effet, depuis le premier jour de ma désignation, je me fais un point d'honneur de toujours écouter les gens du terrain. C'est pour cette raison que vous êtes réunis ici aujourd'hui.

C'est vous qui savez le mieux où le bât blesse et ce qui peut être amélioré. Je suis enchanté d'apprendre les bonnes pratiques, pour que nous puissions les analyser et si possible les appliquer à l'échelon national.

Pour que tous ensemble, nous puissions rendre la justice plus rapide, plus humaine et plus ferme. Et travailler en âme et conscience à une société plus juste.

Je vois tous les jours l'enthousiasme chez les gens du terrain, chez vous, malgré toutes les difficultés, et cela me convainc dur comme fer que nous pouvons réussir. Y compris - et surtout - lorsqu'il s'agit de thèmes complexes comme aujourd'hui.

Merci de votre participation.

Vincent Van Quickenborne

Vice-premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord